

JANVIER 2025

RC-POS (24_POS_11) (min.)

RAPPORT DE LA MINORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Alice Genoud et consorts - Le ski, c'est fini ? Pour une stratégie d'avenir pour nos stations

1. PREAMBULE

La minorité de la commission était composée de MM. Sergei Aschwanden, Jean-Bernard Chevalley, Pierre-François Mottier et Jean-Marc Udriot.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Se référer au rapport de majorité.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Un point dérange un commissaire : le postulat porte sur l'ensemble du canton, qui comprend des régions économiques, dont les Alpes vaudoises. Les régions réfléchissent à la problématique depuis 2011 voire avant dans le cadre du projet « Alpes vaudoises 2020 » qui comprenait le concept de tourisme 4 saisons. Il ne faut pas cantonaliser la stratégie, car les régions ont leur propre organisation et stratégie touristique. Les communes doivent s'investir dans le tourisme 4 saisons, car les sociétés de remontées mécaniques seules n'y parviendront pas.

La région économique a développé Force 2035, qui fait suite à « Alpes vaudoises 2020 ». Un des problèmes du tourisme en montagne est qu'une journée de ski représente 200 CHF de chiffre d'affaires, alors que l'été, les affaires sont moindres.

Trois services – SPEI, SAGEFI, DGE – s'occupent des projets, travaillant en silo. C'est problématique pour les communes et porteurs de projets. Vis-à-vis de la population, nous devons trouver des solutions pour que les personnes puissent continuer à vivre du tourisme dans ces régions.

Un commissaire s'oppose au postulat, d'une part parce qu'il faut assurer l'autonomie des régions ; d'autre part, parce que le travail est en cours au sein de l'administration et dans les régions. La réalisation des projets prend du temps en raison des contraintes législatives cantonales et fédérales. Les régions ne veulent pas se voir imposer des directives. Ces projets font partie des plans de législature des communes. Il est important de laisser cette autonomie et ne pas surcharger le bateau.

Il est rappelé que 50 millions de francs ont été alloués par le Grand Conseil à la suite de la motion Venizelos, se sont des moyens à disposition des régions, stations et communes. Si l'on veut investir dans des infrastructures de loisirs 4 saisons, on peut obtenir des financements via cette motion, le Service d'éducation physique et du sport, et le fonds du sport vaudois. Des prêts à 0 % sont parfois possibles. Une crainte est de ne pas parvenir à utiliser la totalité du fonds, par manque de projets. Il existe même un bonus à fond perdu, si le projet répond aux directives cantonales en matière de durabilité. Si une région a une stratégie bien établie, il n'y a pas besoin de plus de financements. Les moyens existent. Il faut les utiliser.

4. CONCLUSION

Classement du postulat

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération le postulat et de le classer par 4 voix pour 5 voix contre et 1 abstention.

Jouxtens Mézery, le 8 janvier 2025.

Le rapporteur : (Signé)Sergei Aschwanden